

MEURTHE & MOSELLE
C O N S E I L G É N É R A L

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT**

**N° 3 - Mars 2012
Complément N° 2**

**Procès-verbal officiel
des délibérations
de la Session
du 19 mars 2012**



PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 19 MARS 2012

Ouverture de la séance

SEANCE DU LUNDI 19 MARS 2012

La séance du **LUNDI 19 MARS 2012** est ouverte à **09 H 35**, sous la Présidence de **M. Michel DINET**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents. , à l'exception de **MM. ARIES Christian** et **RIGHI Laurent**, excusés.

La séance est ouverte à 09 h 40.

M. le **PRESIDENT**. – Mes chers collègues, je déclare ouverte la session du lundi 19 mars 2012.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, depuis notre dernière séance du 5 décembre, monsieur François MALHANCHE, secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, a fait valoir ses droits à la retraite. Monsieur Jean-François RAFFY lui succède dans ces fonctions. Nous lui adressons nos vœux de réussite.

Allocution du Président

M. le PRESIDENT. – Mes chers collègues,

Nous sommes en campagne électorale, personne ne l'ignore. Alors faisons en sorte que ce temps de la présidentielle soit propice, y compris dans ce lieu, à de vrais débats de fond.

Des orientations seront fixées pour au moins 5 ans mais, nous le savons, impacteront durablement notre Pays dans un contexte de crise qui perdure et dont les conséquences sont malheureusement peu appréhendées.

Des choix sont à faire. Ils doivent être éclairés par des valeurs mais aussi par les conséquences qu'ils engendreront sur notre devenir commun en France comme en Europe.

Dans une République décentralisée, il nous faut conjuguer, mes chers collègues – je pense que c'est partagé – solidarité de droits et solidarité d'engagement.

Le temps de la présidentielle est le moment où se confrontent les conceptions sur la manière de faire société ensemble. Le combat pour le financement des allocations individuelles de solidarité reste d'actualité et ne baissera pas en intensité.

Au-delà des clivages partisans, ce combat s'inscrit dans une conception de la République solidement assise sur trois piliers :

- un État respectable et respecté,
- des collectivités locales libres de s'administrer et responsables devant leurs électeurs des recettes qu'elles lèvent et de l'utilisation qu'elles en font,
- des citoyens engagés dans leurs villages, dans leurs quartiers, dans leurs associations, leurs mutuelles, leurs syndicats, bref des citoyens qui ont envie et qui entreprennent.

Notre pays a besoin de tous et de chacun.

Ces trois piliers sont les conditions d'un retour tant à la sérénité qu'à l'efficacité dans notre République.

Nous savons, mes chers collègues, concernant la situation particulière des départements et du financement des allocations de solidarité que les décalages passés ne seront pas rattrapés. L'objet unique, c'est la mise au point d'un nouveau pacte de confiance entre l'État et les départements dans le cadre de compétences clarifiées et assumées financièrement (et ce nouveau pacte ne passera pas par la création d'un élu hybride qu'est le conseiller territorial).

Mes chers collègues, à propos des allocations de solidarité, je veux ré-insister que dans les responsabilités de 1^{er} vice-président de l'ADF, j'ai fait adopté par une très forte majorité des départements – non rejointe par quelques personnes à titre individuel, du côté droit comme du côté gauche – l'idée que le décalage entre dépenses et recettes des années écoulées ne pourrait, quelle que soit la situation nationale au plan politique, faire l'objet d'un quelconque remboursement. Pour que soit plus solide la position qui reste totalement d'actualité, qu'à partir du moment où on remettait le compteur à 0, il fallait que les règles de répartition des dépenses et recettes entre l'État, garant de la solidarité nationale, et les trois allocations étant concernées les départements, puissent faire l'objet d'une règle qui permette de retrouver la sérénité financière mais aussi la sérénité en termes de vivre ensemble dont nous avons besoin. Je veux redire ici – et je sais que c'est partagé au-delà des convictions partisans des uns et des autres – que c'est la question même du pacte républicain qui est en cause.

Si les décalages devaient se poursuivre, alors les choix douloureux que nous avons déjà assumés s'accélèreraient. Il est inutile ici de masquer une réalité qui se profile si rien ne devait changer, si le poids de la solidarité nationale devait durablement peser sur le budget départemental, si l'asphyxie financière devait se poursuivre, si notre autonomie fiscale devait rester en l'état (puisque nous sommes arrivés au niveau visé, comparable dans le Grand Est avec les autres départements, sur le foncier bâti).

Le recentrage sur les seules compétences obligatoires du département serait alors l'écueil vers lequel nous sommes poussés et que jusqu'ici nous avons pu refuser. Cela affaiblirait la démocratie et réduirait les élus à de simples comptables.

Si je me permets ce modeste rappel, rapidement, mes chers collègues, c'est simplement pour demander à chacun d'entre nous de se tourner bien sûr vers les siens au plan politique pour faire avancer cette simple idée de bon sens sur deux niveaux :

- le respect du pacte républicain pour que les droits individuels soient identiques sur tout le territoire de la République et d'une manière définitive en matière des trois allocations de solidarité.
- L'arrêt de cette hémorragie financière au plan départemental confiant aux départements le moyen de trouver, par la remise en cause de politiques dont il a la compétence et par des artifices fiscaux provisoires – puisque nous n'avons plus aujourd'hui de garanties d'autonomie fiscale – des solutions aux difficultés que connaissent les réseaux de personnes âgées, les associations d'intervention à domicile par exemple, ceux qui suivent le handicap ou les plans d'insertion dans le domaine de l'attribution du revenu de solidarité active.

Mes chers collègues, je ne peux et je ne veux tenir aucun autre discours dans cette Assemblée en termes de choix politiques. Nous avons chacun nos identités, chacun nos interventions, chacun nos convictions et chacun, heureusement, nos militances. Mais j'en appelle au sens de chacun. Chacun, dans les équipes qu'il soutient, doit défendre ce problème particulier du département qui, s'il n'est pas résolu, conduira à des difficultés énormes. Je vous rappelle, mes chers collègues, que les compétences du département sont claires et que ce qui ne fait pas partie des compétences directes est au quotidien remis en cause par cette difficulté. Je voulais terminer, en écho au programme de cette session, pour éviter dans ce domaine toute instauration d'un débat qui n'a pas lieu d'avoir lieu ici mais qui doit être tenu dans les quatre semaines qui viennent en dehors de cette Assemblée, par une question : pensez-vous que nous sommes et que nous devons être de simples gestionnaires assumant des compétences étriquées ?

Pensez-vous que ce soit bien, si nous avons à mener, par exemple l'examen :

- du rapport 2 de cette session s'occupant d'une manière forte et volontaire de protection d'enfance en danger,
- du rapport 8 concernant le fonds d'initiatives citoyennes plébiscité par les acteurs locaux,
- du rapport 9 autour des enjeux de stratégie territoriale du SCOT Sud meurthe-et-mosellan dont nous ne sommes pas que les témoins et dont nous sommes les acteurs, pour lequel hors compétences, nous avons largement participé financièrement aux études correspondantes,
- du rapport 10, concernant les contrats territoriaux de développement durable, qui ne constituent pas, vous le savez, une compétence obligatoire. Mes chers collègues, vous avez dû observer que dans certains départements de France, on a pris la décision, déjà, de suspendre, au moins provisoirement pour quelques années, l'aide directe des départements aux communes.
- Des rapports 19, 20 et 21, en matière d'insertion lorsque nombre de départements – ce n'est pas le vice-président Corzani qui me contredira – ont réduit drastiquement les crédits d'accompagnement devenus facultatifs alors qu'ils sont indispensables pour aider des milliers de personnes dans leurs parcours personnels d'insertion.
- Du plan collèges nouvelles générations engageant avec l'intensité que vous savez, l'avenir de la jeunesse.
- Ou du soutien à l'application populaire dans les territoires ruraux pour continuer à permettre l'accès de tous à la culture et au sport.

Mes chers collègues, c'est bien de tout cela dont il nous faut parler – c'est bien tout cela qui concerne tout simplement la vie quotidienne des Meurthe-et-Mosellans – pour éviter que le débat tronqué de 2010, sous couvert de remise en cause de la clause de compétence générale et du principe de libre administration des collectivités locales, passe sous silence les véritables enjeux pour nos territoires et nos concitoyens.

À droite comme à gauche, mes chers collègues, la discussion sur l'évolution de la décentralisation met dans un même paquet le rapport des collectivités locales avec l'État central. J'affirme et je veux le redire ici que si ce débat-là est un débat qui doit continuer, la situation des départements, au regard des trois allocations, reste l'élément clé de l'ensemble de ce qui nous concerne, à destination des personnes bénéficiaires – je l'espère pour longtemps – des allocations. Le desserrage du garrot sur les départements doit leur permettre de poursuivre, dans la proximité, une action adaptée à la vie de chaque habitant dans chaque département, respectueux de la notion de libre administration des collectivités.

Je le dis en même temps avec une conviction : les élections présidentielles se déroulent en deux tours ; les élections législatives qui suivent en deux tours ; le troisième tour commencera dès le lendemain de ce paquet d'élections. Et ce troisième tour me fait penser, au-delà de tout autre conviction, que bien sûr chacun regardera quelles sont les décisions prises par le niveau central, pilier un de la République mais tout le monde regardera aussi, parfois en montrant du doigt des collectivités comme responsables en second plan de ce que leur impose le niveau national. J'ai une conviction plus optimiste : c'est que, parce que la situation restera grave et difficile, nous aurons besoin de tous et de chacun. La capacité dans le domaine associatif, dans le domaine syndical, dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, dans le domaine de l'économie tout court en lien avec les territoires, c'est-à-dire dans une logique de solidarité avec ses employés mais aussi avec les territoires où elles sont employées, ce mouvement-là, s'il n'est pas mis en œuvre, les lendemains seront extrêmement difficiles.

J'en appelle donc simplement, mes chers collègues – c'est ce que je voudrais faire ici – au bon sens de chacun. Heureusement que nous n'aurons pas fini dans les semaines qui viennent de nous frotter les oreilles au plan de l'affrontement des idées, heureusement que la démocratie permet dans notre Pays, je l'espère, le vote du maximum pour choisir son et ses représentants. Mais je veux vous inviter ici à ce que la question particulière des départements soit portée par chaque élu en direction des équipes qu'ils soutiennent.

Voilà ce que je voulais dire ici, éclairé par et dans une session dite administrative qui n'a pas une importance en chiffre considérable. L'importance de cette session est que tout ce que je viens de citer en matière de vie quotidienne de nos concitoyens est sur le fil du rasoir des difficultés que j'évoquais tout à l'heure. Celle-ci, c'est bien évident pour tous, ne peut aujourd'hui être contesté par personne.

Déroulement de la session

M. le PRESIDENT. – Mes chers collègues la séance étant ouverte, les travaux de commission devant avoir lieu mardi demain, je vous rappelle que nous nous retrouverons en séance publique jeudi.

Cette séance publique, mes chers collègues, commencera jeudi à 9 h 30, puisque M. le Préfet, quelques jours avant l'obligation de réserve qui lui sera faite, viendra ici signer la convention avec le département, adoptée par l'unanimité du Conseil général et je le pense confirmer dans leurs déclinaisons pendant ces travaux, pour l'accompagnement de ceux qui sont à la recherche d'emploi et de ceux qui ont besoin d'un accompagnement en termes d'insertion. Les choses se dérouleront donc juste au début de la session à 9 h 30.

Je vous indique par ailleurs que, à la fin de cette demi-journée, d'aucuns disant que compte tenu de la taille de l'ordre du jour, il n'est pas impossible que nous terminions nos travaux au moment du déjeuner de jeudi, nous avons néanmoins réservé le jeudi après-midi et si besoin, puisque vous me surprenez toujours de dynamisme juvénile, nous pouvons continuer si c'était nécessaire le vendredi.

En revanche, je vous indique que le jeudi midi, nous marquerons également autour des personnes qui s'y investissent au quotidien professionnellement et bénévolement, notre reconnaissance à l'équipe qui a obtenu le classement, à nouveau, du département comme département fleuri.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous indiquer. Je rappelle que mardi 20 mars à partir de 9 h 30, les commissions se réunissent et qu'il m'est indiqué que la commission des finances recevra les six autres commissions le même mardi 20 à partir de 11 h 30.

Questions d'actualité

M. le PRÉSIDENT. – Nous allons passer, mes chers collègues, aux questions d'actualité, la session devant se terminer vers 11 h 20. Si nous n'en avons pas la possibilité, les questions qui n'auront pu être appelées, seraient revues un peu plus tard pour vous permettre, aux uns et aux autres, de participer aux cérémonies marquant le 50^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie.

Le groupe UDC a déposé une liste de cinq questions.

Je passe la parole à Rose-Marie Falque sur la mise en œuvre du schéma départemental de signalisation touristique.

Mme FALQUE. – M. le Président, mes chers collègues, la réflexion menée par le Conseil Général visant à réexaminer le schéma départemental de signalisation touristique qui datait de 1997 a fait l'objet de plusieurs rapports présentés devant notre Assemblée. Le dernier rapport a été examiné lors de notre session du 5 décembre 2011. Il précise les trois niveaux de site :

- les sites majeurs de niveau 1,
- les pôles d'intérêt régional de niveau 2,
- les pôles d'intérêt local de niveau 3.

Il prévoit un engagement financier fort du Département à hauteur de 537 903 € dont 669 413 € au titre des contrats territorialisés. Pour mettre en œuvre et faire vivre ce schéma, une commission a été installée sous la présidence du vice-président au tourisme.

Cette commission qui prévoit notamment d'engager une réflexion complémentaire sur l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication s'est-elle déjà réunie ?

Comment peut-on travailler sur chaque territoire en lien avec la Conférence territoriale ? Sur le territoire du Lunévillois, le tourisme est reconnu comme une filière porteuse structurante dans le nouveau contrat territorialisé de développement durable 2012-2014. Alors que la saison touristique approche, les acteurs locaux, professionnels du tourisme et collectivités territoriales, sont inquiets en raison de l'absence, une année encore, de signalisation appropriée pour le lac de Pierre Percée, Baccarat cité du Cristal et le village du livre de Fontenoy-la-Joûte, bien sûr pour le territoire qui m'est proche.

M. le Président, comment peut-on avancer concrètement ? Quelle doit être la démarche des intercommunalités directement intéressées au développement touristique ? Comment pouvons-nous saisir l'État concerné par la signalisation sur les voies autoroutières ou voies rapides ?

Je vous remercie de m'indiquer les pistes pour avancer.

M. le PRÉSIDENT. – La parole est à Alde HARMAND.

M. HARMANT. – M. le Président, mes chers collègues, comme vous l'avez rappelé lors de notre dernière session, nous avons voté ce nouveau schéma avec une enveloppe assez importante, de 737 000 €.

Vous avez rappelé également les différents niveaux de signalétique sur le territoire, qui ont été définis par rapport aux différents sites qu'ils soient majeurs, d'intérêt régional ou d'intérêt local. Chacun d'eux a une signalétique adaptée. Il est certain qu'un site majeur n'aura pas la même signalétique qu'un site dit de niveau local et le mode de financement – nous l'avons défini lors du rapport de la dernière session – est différent également sur les crédits territorialisés dans le cadre de CTDD.

La commission ne s'est pas encore réunie. En revanche, j'ai demandé, il y a 10 jours, au service de faire partir un courrier au niveau des communautés de communes et des communes pour qu'elles aient le bon niveau d'information, qu'elles aient en copie le rapport voté au mois de décembre, que chacune et chacun prenne conscience des différents niveaux sur son territoire tant au niveau du pays que de leurs communautés de communes et qu'ils voient le mode d'intervention financière du département.

Comme vous l'avez dit et comme le rapport le mentionnait, le Conseil Général, dans le cadre de ce schéma, sera maître d'ouvrage pour la commande de ces panneaux de signalétique pour les voies qui relèvent directement de sa compétence, notamment les voiries départementales et en maîtrise d'ouvrage déléguée sur les voies relevant des autres collectivités, que ce soit pour l'État pour les routes nationales ou pour les routes communales.

Ces choix seront définis sur les territoires lors des Conférences territoriales mais mon inquiétude était de savoir si tout le monde avait eu le bon niveau d'information au bon moment. C'est pour cette raison que j'ai demandé à ce que ce courrier parte au niveau des présidents de communautés de communes pour qu'ils sachent véritablement ce que nous avons voté et qu'ils s'emparent du dossier.

La commission ne s'est pas réunie jusque maintenant parce qu'aucune demande officialisée n'a été remontée au niveau du Conseil Général des territoires. Certes, comme vous, nous connaissons la demande de Baccarat depuis un certain temps mais elle ne s'est pas encore intégrée dans le cadre du schéma. Nous prendrons en compte lors de la prochaine réunion de cette commission toutes les demandes qui émaneront du territoire. Je vous tiendrai informée dès que cette commission se réunira, avec une participation financière des collectivités, comme le mentionnait le rapport, à différents taux de participation suivant le niveau d'intérêt des sites à signaler.

M. le PRÉSIDENT. – Merci de vérifier, mes chers collègues, que les conseillers généraux territoriaux sont bien destinataires de cette information.

La parole est à André Barbier.

M. BARBIER. – M. le Président, mes chers collègues, la tempête Joachim qui a touché notre département les 16 et 17 décembre a provoqué plusieurs crues importantes de la Moselle. Elles ont affaibli l'appui central du pont de Bainville-aux-Miroirs qui s'est enfoncé dans la rivière jusqu'à ce que cet ouvrage plie d'une façon très significative.

Ce pont est le seul à franchir la Moselle entre Bayon et Charmes, distant de 20 kilomètres. Il est très fréquemment utilisé par de nombreux usagers des départements 54 et 88 qui souhaitent rejoindre la voie rapide Nancy-Épinal. Pour les agriculteurs du secteur, la Chambre d'Agriculture préconise un allongement de parcours d'une heure en tracteur.

La réparation de ce pont est estimée par nos services – que je remercie pour leur implication et leur motivation – à environ 1 M€. Cet ouvrage datant des années 50 fait 67 sur 5,80 mètres de large et supporte une conduite d'eau.

Le fonds de solidarité pour les catastrophes naturelles a immédiatement été sollicité par la mairie via la préfecture mais, compte tenu de l'engagement de ce fonds pour réparer les méfaits de la tempête Xynthia en Vendée il y a 2 ans, l'aide serait limitée à 40 %.

M. le Président, il s'agit désormais d'aider Bainville-aux-Miroirs dans les démarches, mais surtout dans sa recherche d'aides financières complémentaires, au niveau peut-être de la Région, du FEDER et pourquoi pas de nos amis du Conseil Général des Vosges. Nous devons à cette commune de 330 habitants, qui assume la propriété de ce pont et de trois autres ouvrages d'art sur une distance de 1,5 kilomètre, une solidarité de circonstance face à des événements exceptionnels.

Samedi à Toul, vous avez rappelé que les priorités départementales volet 3 s'appuieront sur l'intelligence – je peux vous assurer qu'il y en a à Bainville – et sur la mutualisation des fonds de péréquation du Département, c'est-à-dire la taxe additionnelle et l'ex-taxe professionnelle.

Merci, M. le Président, pour la réactivité du Conseil Général et merci de nous indiquer les démarches que nous pourrions conduire ensemble pour aider cette commune.

M. le PRÉSIDENT. – La parole est à Noël Guérard.

M. GUERARD. – M. le Président, mes chers collègues, dès le lendemain de l'effondrement du pont de Bainville-aux-Miroirs, le dimanche 18 décembre, le Conseil Général a été aux côtés du maire de la commune pour l'aider à faire face à cette situation dramatique.

Je vous remercie de souligner l'implication des services du Conseil Général notamment les ingénieurs de notre service Ouvrages d'art qui apportent leur expertise précieuse à ce dossier. Ils ont notamment fourni une estimation détaillée des travaux et une argumentation technique nécessaire à la constitution du dossier de subvention déposé par la commune au titre du fonds national de solidarité pour les catastrophes naturelles. La réponse à cette demande sera une première indication essentielle pour les suites à donner à ce dossier. Le Conseil Général reste mobilisé à chacune des étapes.

Pour l'heure, il s'agit pour nous de faire une estimation précise des études à mener et nous sommes en train d'étudier la possibilité d'un soutien financier exceptionnel complémentaire à notre appui technique pour la prise en charge de ces dernières.

Le cas de Bainville-aux-Miroirs illustre bien que le Département reste un partenaire privilégié pour les communes. Soyez assuré, M. le Conseiller général, que dans la mesure de ce qu'il nous est possible de faire, le Département continuera à accompagner la commune de Bainville en espérant que nous pourrions, en conjuguant la mobilisation de chacun, trouver une issue favorable à cette situation délicate.

M. le PRÉSIDENT. – Question et réponse qui sont de nature à répondre – c'est anecdotique – à une déclaration dans la presse d'une élue municipale qui s'était chargée immédiatement de considérer quasiment que c'était le Département qui était responsable et, donc, celui qui devait financer l'ensemble des travaux. Le maire m'a assuré qu'il ne couvrirait pas ce propos. Cela aurait été encore mieux si cela avait pu être démenti par le maire dans la presse.

Cela n'enlèvera rien de l'attention que nous portons à ce dossier. Nous continuerons, mes chers collègues, à le suivre. Je sais que vous vous intéressez logiquement en tant qu'élus locaux à ce dossier.

La parole est à Louis Causero.

M. CAUSERO. – M. le Président, mes chers collègues, ma question porte sur les travaux de maintenance dans les collèges publics.

M. le Président, le 5 janvier dernier, la commission Éducation a visité trois collèges, dont le collège Louis Marin à Custines et cette visite m'a profondément étonné. Je dois avouer que je n'avais pas imaginé que cela soit possible de nos jours.

J'ai constaté visuellement – et sans prétendre transformer la visite en inspection – des bâtiments dans un état déplorable démontrant à l'évidence que leur maintenance et leur entretien ont été déficients. Je cite notamment des doubles vitrages embués donc non isolants, du mobilier scolaire hétéroclite, une allée en terre non revêtue pour communiquer entre deux bâtiments, le local restauration sans eau chaude et au centre de la salle, un muret en partie à l'état brut et enfin des logements de fonction insalubres du fait de leur forte humidité, sans VMC à titre indicatif.

Il est vrai que ce collège, qui présente bien des insuffisances, va être reconstruit et nous avons voté à l'unanimité pour cette opération.

M. le Président, comment se fait-il que ce collège, qui semble avoir été délaissé depuis 10 ou 20 ans, soit dans un tel état ? Je vous prie de ne pas me répondre que c'est la raison pour laquelle il va être reconstruit.

Le Département a la gestion immobilière depuis bientôt 30 ans. La majorité de gauche est au pouvoir depuis bientôt 14 ans. Je suis fondé à mettre en cause tous les principaux décideurs, les responsables gestionnaires du collège, cela va de soi, le conseil d'administration et notamment les représentants des enseignants et des parents d'élèves et enfin et tout particulièrement les services du Conseil Général qui doivent assurer le pilotage de cette maintenance.

J'ajoute, pour achever mon diagnostic ou mon constat, que dans cette Assemblée, nous votons toujours à l'unanimité, donc sans contestation, les crédits relatifs aux travaux d'entretien des collèges. Ce n'est donc pas un défaut de financement qui peut être mis en cause.

M. le Président, ma question découle naturellement du constat spécifique à ce collège mais elle porte sur l'ensemble des établissements. Quelles dispositions allez-vous prendre pour que cette situation ne se reproduise pas ailleurs ? Cela concerne bien entendu tous les collèges anciens.

Je vous remercie.

M. le PRESIDENT. – La parole est à Mathieu Klein.

M. KLEIN. – Merci, M. le Président.

Monsieur Causero, je vous remercie de me donner l'occasion, en répondant à votre question, de confirmer la mise en œuvre du plan collèges nouvelles générations car il a été adopté par notre Assemblée à l'unanimité lors du vote du budget au mois de décembre dernier. Vous le savez, le plan collèges nouvelles générations aura notamment, en triplant chaque année l'investissement consacré par le Département aux collèges, la vocation de traiter l'ensemble des désordres techniques qui existent dans certains collèges du Département et le collège de Custines est aujourd'hui partie prenante du plan collèges nouvelles générations.

Sa reconstruction à neuf va permettre de résorber l'ensemble des désordres que vous avez cités, qui sont connus et traités. Je n'apprécie que modérément la mise à cause des uns et des autres dans votre question, notamment la mise en cause des services du Conseil Général qui mettent, eux, en œuvre, chaque année, dans le cadre du budget et de l'enveloppe qui leur est dédiés, dans le cadre de l'application du budget que vous ne votez pas, les travaux de maintenance dans les établissements.

Si nous avons été amenés à proposer la mise en œuvre du plan collèges nouvelles générations (270 M€ sur la période 2012-2018), c'est justement pour ne plus avoir à consacrer chaque année les crédits qui sont prévus pour les travaux d'amélioration dans les collèges à des travaux urgents.

Le patrimoine des collèges du Département est, comme dans l'ensemble des départements de France, globalement vieillissant. C'est lié en partie au fait qu'une large partie de ce patrimoine est composé d'établissements qui sont sortis de terre dans les années 60 et 70 à une époque où en France, il sortait un collège de terre chaque jour, à une époque où il fallait scolariser les enfants du baby boom qui accédaient au second degré. Ces bâtiments sont des bâtiments qui, aujourd'hui, pour la plupart d'entre eux, nécessiteront des travaux de restructuration lourde ou de reconstruction.

Plus spécifiquement en ce qui concerne le collège de Custines, il a bénéficié sur la période de 2007 à 2012 d'un investissement de 2 M€ : 1,3 M€ pour le réaménagement d'un certain nombre de ses pôles notamment sciences et technologies et 700 000 € pour la maintenance du collège.

Je vous indique également que depuis 2002, une programmation biannuelle est établie par nos services sur la base de demandes exprimées par les établissements et que depuis 2009, l'analyse de la situation de chacun d'entre eux est alimentée par le travail des techniciens bâtiment affectés au suivi des 66 collèges, qui travaillent au sein de la direction de la logistique.

C'est donc aujourd'hui un pilotage resserré, qui est constant et qui est assuré en lien avec chaque établissement et qui permet de traiter l'ensemble des problèmes lorsqu'ils se présentent. Encore une fois, des collèges comme Custines, il y en a malheureusement quelques-uns mais cela, on ne peut en imputer la responsabilité à personne sinon à ceux qui les ont construits à l'époque où ils devaient accueillir les élèves qui étaient scolarisés nombreux. Il n'existe que 20 collèges qui sont au cœur du plan collèges nouvelles générations. D'ici quelques années, la Meurthe-et-Moselle pourra s'enorgueillir de ne plus en connaître aucun.

M. le PRESIDENT. – La parole est à Michel Marchal.

M. MARCHAL. – M. le Président, mes chers collègues, la couverture numérique haut débit et demain très haut débit est une condition devenue primordiale au développement économique, éducatif et culturel de nos territoires.

L'attractivité économique, l'efficacité des services publics et des entreprises, la performance des établissements d'enseignement et de santé, l'accès à la connaissance et à l'information réclament un aménagement numérique de haute qualité. Cette couverture est une exigence tant dans les espaces urbains que rurbains ; ils doivent rester compétitifs pour maintenir les services et favoriser le développement des territoires.

En Meurthe-et-Moselle, la décision de construire une infrastructure via un partenariat public/privé pour déployer l'offre haut débit à 2 mégabits minimum sur l'ensemble du territoire n'a pas été sans contrainte financière et technique puisqu'un bon nombre de difficultés persistent dans beaucoup de nos territoires sur le respect des conditions contractuelles entre l'opérateur Ozone et les habitants.

A côté des investissements déjà consentis, les recettes de commercialisation restent faibles et menacent l'équilibre du budget propre au BP. Dans la perspective d'atteindre demain le très haut débit, il faut se féliciter du service de l'État, qui à travers le fonds national pour la société numérique, a fait du numérique un des principaux enjeux et axes du programme investissement d'avenir. Dans ce cadre, le 6 décembre 2010, notre Assemblée a entériné la stratégie de cohérence régionale de l'aménagement numérique des territoires lorrains ainsi que le principe d'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement numérique des territoires meurthe-et-mosellans avec notamment le lancement d'une consultation pour définir un bureau d'études. Le 11 avril 2011, lors du BP puis le 5 décembre 2011 au cours du BP 2012, l'élaboration de ce schéma en 2011 et son adoption et sa communication à la recette début 2012 ont été validés par notre Assemblée.

A l'heure où un grand nombre de départements ont déjà mis en place le schéma, j'aimerais savoir ce qu'il en est de notre territoire. Il y a urgence à définir les objectifs mais aussi à définir les partenariats. Le Département seul ne peut pas faire ; il faudra trouver des collaborations. Aujourd'hui, il y a une grande urgence à mettre en place ce schéma.

Merci.

M. le PRÉSIDENT. – Merci, mon cher collègue.

Les schémas directeurs territoriaux de l'aménagement numérique ont été créés, vous venez de le dire, par la loi de décembre 2009.

Le cahier des charges de l'étude du schéma meurthe-et-mosellan a été élaboré début 2011 suite à une délibération du Conseil Général du 6 décembre 2010 par laquelle nous approuvons également la stratégie de cohérence régionale de l'aménagement numérique des territoires lorrains. Au cours de l'année 2011, de très nombreuses évolutions réglementaires et techniques sont intervenues, qui devaient être prises en compte. Son élaboration est donc toujours en cours.

La Meurthe-et-Moselle adoptera son schéma probablement en octobre de cette année. Je ne sais lequel des départements lorrains adoptera ce schéma en premier, mais ne nous y trompons pas, mes chers collègues, ce n'est pas l'adoption d'un schéma qui apportera le haut débit ou le très haut débit à nos concitoyens. Je ne crois pas – et ce n'est pas ce que vous avez dit – que ce soit les 2 Md€ mis sur la table par le Président de la République pour connecter à la fibre tous les Français d'ici 2025... Comme vous le savez, la DATAR évalue le coût d'installation de la fibre optique au niveau national à 30 Md€.

Je constate, pour conclure, que dans notre Département, les habitants, les entreprises, les acteurs publics bénéficient aujourd'hui et d'autant mieux du haut débit grâce à l'investissement de notre Assemblée par la création du réseau Proximity. De ce point de vue, la solidarité pour un service universel n'est venue ni des sociétés privées ni de l'État.

La parole à Jean Loctin.

M. LOCTIN. – M. le Président, mes chers collègues, lors de la session du 5 décembre dernier, j'ai attiré votre attention sur le mode de financement de l'APA et accessoirement de la prestation de compensation handicap qu'autorise, depuis 2005, le législateur au moyen du chèque emploi service universel.

J'avais suggéré que la commission des finances s'autosaisisse de cette demande. Ceci nous a été refusé alors que 21 départements, toutes tendances politiques confondues, dont les plus peuplés, les Bouches-du-Rhône et la Seine-Saint-Denis, l'ont expérimenté et ont réalisé des économies de 5 à 15 % du montant de l'enveloppe consacrée à cette compétence.

La réponse, M. le Président, que vous vous êtes senti obligé de nous donner évolue entre les difficultés techniques de mise en place du CESU et une hypothétique réforme du financement de la perte d'autonomie pour justifier d'un statu quo qui coûte extrêmement cher à nos concitoyens.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, soit depuis 6 ans, sur une enveloppe de l'APA seule de 65 M€, vous auriez allégé le prélèvement d'impôt de nos concitoyens entre 19,5 M€ version basse (5 %) et 58,5 M€ version haute.

Quand aurons-nous ce débat de notre Assemblée sur ce sujet d'importance ?

Il est vrai, M. le Président, que votre combat constant, obstiné, idéologique et politique dans lequel vous êtes enfermé, vous conduit à refuser l'économie que le transfert des compétences de l'État aux collectivités doit aboutir, soit au pire 20 M€, au mieux 60 M€.

Je vous demande, M. le Président, d'inscrire à l'ordre du jour de notre Assemblée un débat sur ce sujet dont nous ne pouvons pas nous affranchir.

M. LE PRÉSIDENT. – Mon cher collègue, je demande à Michèle Pilot de vous répondre et elle continuera à présider la fin de la séance d'ouverture.

---ooOoo---

M. le président quitte la séance à 10H17.

Mme PILLOT, vice-présidente du conseil général préside alors la séance.

---ooOoo---

Mme LA PRÉSIDENTE. – Merci M. le Président.

Mon cher collègue, tout d'abord, je vous répondrai que votre question très technique ne me permet de vous donner une réponse immédiate aux indications que vous donnez, notamment en matière financière. Je souhaiterais avoir votre question écrite, ce qui nous permettra sans doute de pouvoir y répondre plus facilement.

Si je puis me permettre, ce qui vous donnera quelques éléments de réponses, je vais vous donner une réponse globale d'abord en vous rappelant que l'allocation personnalisée d'autonomie est d'abord calculée sur la base du plan d'aide qui est nécessaire au maintien à domicile de la personne âgée, déduction faite de la participation laissée à la charge de cette personne en fonction de ses ressources.

Le cadre légal qui précise ces modalités, vous le connaissez, puisqu'il s'agit de la loi de juillet 2001 et des décrets parus en novembre 2001.

De façon plus précise, je rappelle que pour les dépenses non renouvelables, comme les aides techniques ou les travaux d'adaptation du logement, ainsi que pour les dépenses renouvelables mais irrégulières (les repas, la protection, etc.), ce versement s'effectue sur présentation de factures acquittées.

Pour la part d'allocation liée à l'aide à l'environnement ou à l'aide à la personne, le versement de l'allocation revêt plusieurs formes en fonction du mode d'intervention choisi par le bénéficiaire.

Tout d'abord en mode gré à gré : la personne âgée est l'employeur de son aide à domicile et elle doit le rémunérer par le dispositif des CESU. Elle le rémunère par le CESU. C'est la question que vous posiez tout à l'heure, même si vous avez eu les réponses par le Président et que votre Président de groupe a eu toutes les réponses nécessaires concernant le CESU. Ce mode de paiement représente 11 % des plans d'aide.

En ce qui concerne le mode mandataire : l'allocataire reste l'employeur de son aide à domicile mais il donne mandat à un organisme d'aide afin que celui-ci accomplisse en son nom l'ensemble des formalités administratives et sociales. Ce mode représente pour nous 5 % des plans d'aide.

Enfin le mode prestataire : le plus usité puisqu'il représente 84 % des plans d'aide. C'est l'organisme d'aide qui est l'employeur de l'aide à domicile et bien sûr, à ce titre, il s'occupe du recrutement, du salaire, des charges sociales, de l'encadrement et de la formation de l'aide à domicile et également des remplacements quand cela est nécessaire.

Voilà très rapidement brossé les modes d'intervention.

Je souhaite avoir votre question écrite pour que nous puissions y répondre plus précisément. Bien entendu, tous les collègues auront également votre question et la réponse qui en découlera.

M. Saint-Denis.

M. SAINT-DENIS. – Mme la Présidente, mes chers collègues, que se passe-t-il donc à Conflans-en-Jarnisy ? J'ai interpellé M. le Président du Conseil Général. Ce n'est pas parce que nous sommes élus du « pays bas » que nous ne devons pas nous intéresser à ce qui se passe dans le « pays haut ». C'est le devoir de tous les conseillers généraux de Meurthe-et-Moselle.

J'ai été saisi par M. Pierre Descles, un responsable du Mouvement démocrate de Jarnisy, au sujet du déménagement du personnel de la DITAM, l'ancienne DDE, vers la Maison du Département à Homécourt, une autre Maison du Département se trouvant près de Lunéville.

Lui-même a été interpellé par les salariés qui sont au nombre de 13. Je vous remercie de bien vouloir informer notre Assemblée sur les modalités de concertation engagées par les services territoriaux et sur le respect des règles en vigueur, le passage en commission technique paritaire et en commission hygiène et sécurité adjacentes.

Merci, Mme la Présidente, pour vos réponses qui vont intéresser le « pays haut haut ».

Mme LA PRESIDENTE. – Je vais donner la parole à René Mangin et ensuite à André Corzani qui vont vous répondre sur ce sujet.

M. MANGIN. – Dans le cadre de la territorialisation de ses services, le Conseil Général a fait parfois évoluer ses implantations géographiques notamment pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des usagers. Une Maison du Département a ainsi été créée sur chacun des six territoires dans une logique de pluridisciplinarité et une équipe de cadres issus du service préexistant est chargée de mettre en œuvre l'action départementale.

Sur le territoire de Briey, comme ailleurs, cette nouvelle articulation administrative prend forme. Elle ne revient pas à déshabiller Pierre pour habiller Paul. Non seulement, aucun poste ne disparaît mais les équipes restent au plus près des populations. Ainsi ce qu'il est apparemment convenu d'appeler le déménagement de la DITAM de Conflans est en fait le regroupement de quelques cadres techniques de la DITAM avec leurs collègues déjà installés au sein de la Maison du Département à Homécourt.

Dans le même temps, il n'est pas inutile de rappeler que leurs collègues opérationnels en charge de l'entretien du réseau resteront à Conflans pour maintenir le fonctionnement du centre d'exploitation qui, faut-il le préciser, n'est aucunement menacé. En agissant ainsi, nous confortons un service public offert aux usagers et nous favorisons la proximité.

Ceci est pour le fond.

Pour ce qui concerne la forme, vous souhaitez des informations quant aux modalités de la concertation, du respect des règles liées au comité technique paritaire et à la commission d'hygiène et de sécurité. Nos agents de Conflans savent officiellement depuis 2010 ce qui est prévu. Ils le savaient d'ailleurs officieusement bien avant. Le sujet a été évoqué en CTP dès cette année-là sous la présidence de Jean-Paul Vinchelin de manière prospective. Il figure également à l'ordre du jour du CHS convoqué le 2 avril prochain. Il sera évoqué autant que de besoin dans le cadre du CTP d'ici à la mise en œuvre de cette opération prévue en fin d'année 2012. Bref, vous le savez, la concertation restera de mise jusqu'à ce regroupement et ira même au-delà puisqu'une évaluation de l'organisation et de la qualité des prestations est prévue sur le long terme.

Mme LA PRESIDENTE. – M. Corzani.

M. CORZANI. – Que se passe-t-il donc dans le **Landerneau*** politique au niveau local pour que soit relayée de cette manière cette question au niveau départemental ? Sans doute une proximité dont a parlé ce matin M. le Président vient-elle expliquer cela.

Je regrette pour ma part qu'on essaie d'instrumentaliser une question pour tenter de lui donner une connotation de cet ordre. Plus prosaïquement, après René, je voudrais donner des explications claires. Il existe sur le territoire de Briey, qui est, comme tu le sais, sur le sud du « pays haut » – tu disais « pays haut haut » ; le jour où tu viendras chez nous, je t'expliquerai, je te ferai une visite de notre secteur, tu comprendras mieux les choses... (*Brouhaha*)

Sur le territoire de Briey, il existe trois centres d'exploitation : un à Audun-le-Roman, un autre à Briey et un autre à Conflans. A moins que je ne me trompe, je n'ai pas connaissance de l'existence de trois TALP*. Tu conviendras que cela puisse être surprenant puisqu'il appartient à la DITAM de conduire des réflexions de telle sorte que nous ayons une vision globale et que nous assumions de la manière la plus performante possible les responsabilités qui nous échoient dans ce cadre.

Trois centres d'exploitation sont-ils ou seront-ils préservés voire maintenus ? Ma réponse est oui. C'est une nouvelle importante, que je t'apporte là. L'autre nouvelle est que – et cela représente quelques mois pour ne pas dire quelques années de réflexion, de pratique, de mise en œuvre, d'expériences en retour – il existe une volonté d'assurer une plus grande transversalité dans les échanges, dans l'appréciation des enjeux, dans l'ordonnancement des priorités, dans la mobilisation de nos politiques, ce qui a conduit, dans un cadre de totale transparence, à l'organisation d'un processus unique en son genre surtout poussé à ce stade, celle de la territorialisation. Je n'avais pas le sentiment jusque là de te faire découvrir tout cela. Cela transite bien entendu par l'existence des Maisons du Département au sein desquelles l'ensemble des directions peuvent, doivent, et s'alimentent réciproquement de leurs approches, de leurs expertises et de leurs visions croisées. C'est ce croisement qui doit nous permettre d'atteindre cette performance⁺ que nous sollicitons. Je dois dire, pour ma part, que je suis assez pressé, impatient de pouvoir la vivre totalement.

C'est dans ce cadre, et dans aucun autre, que se situe la perspective de la mise en œuvre de nos orientations déjà relativement anciennes mais en même temps extrêmement modernes en termes d'intention.

Une situation qui n'a rien de nouvelle, des décisions qui sont conformes aux orientations ici décidées, dans lesquelles pour une large part, tu as pris ta place, et tout cela en concertation et dans le cadre de dispositifs qui sont conduits par le vice-président tel que cela vient d'être rappelé.

Proximité, transversalité, efficacité, je ne suis pas simplement en train de soutenir, je suis en train de formuler des vœux pour que les choses se mettent en place vite parce que le territoire en a besoin. Si ton souci était de nous dire : « Mais qu'est-ce que vous attendez pour accélérer ? » merci de ce soutien.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci M. Corzani.

Je devrais rappeler à mon collègue que des délibérations ont été prises et mises en place ici dans notre salle.

C'est vrai qu'il était écrit dans les articles de journaux que vous poseriez une question ici en séance. C'est fait.

M. Marchal, avez-vous une question ?

M. MARCHAL. – Je voulais revenir sur l'intervention de Jean Loctin.

Déjà, on voit un discours d'ouverture du Président Dinet plus modéré que ce que nous avons l'habitude d'entendre. J'étais surpris de voir qu'on ne demande plus le financement du décalage des dépenses de solidarité, mais on sollicite tous les élus, on demande à ce que les élus deviennent responsables par rapport à ces dépenses. La question de Jean Loctin est tout à fait dans cet esprit-là.

Ma question est de savoir si, aujourd'hui, on va se limiter à un échange de courriers ou si réellement, il va y avoir un vrai débat sur le CESU ? La presse se fait largement l'écho de ce sujet-là aujourd'hui. Il suffit de lire *La Gazette des Communes* dans laquelle trois pages sont consacrées au CESU.

Je ne dis pas que c'est – Jean Loctin non plus – que c'est la solution la meilleure mais nous souhaitons un vrai débat et que nous puissions trancher.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous ai donné une réponse. Les réponses ont été apportées aussi concernant le CESU. Les explications vous ont été données. Pour l'instant, j'ai exprimé ce que j'avais à dire. Nous travaillons ensemble. Le Président l'a exprimé tout à l'heure. Il me semble que tout a été dit et fait.

M. LOCTIN. – Nous ne lâcherons pas

Mme LA PRESIDENTE. – Nous ne lâcherons pas non plus.

Jusqu'à présent, personne n'a lâché et nous ne lâcherons pas.
Je vous propose de suspendre la séance. Je vous rappelle qu'elle reprend jeudi 22 mars à 9 h 30.

Merci.

---ooOoo---

La séance est levée à 10H34.

La prochaine séance aura lieu le JEUDI 22 MARS 2012 à 9H30.

LE PRESIDENT,

Michel DINET



PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 19 MARS 2012

SEANCE DU JEUDI 22 MARS 2012

La séance du **JEUDI 22 MARS 2012** est ouverte à **09 H 40**, sous la Présidence de **M. Michel DINET**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **MM. BAUMANN Pierre, CASONI Alain, CAUSERO Louis, HARMAND Alde, MARIUZZO Michel, MINELLA Jean-Pierre et SONREL Christophe**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **MM. CHANUT Henri, DE CARLI Serge, MARCHAL Michel, Mme PILOT Michèle, MM. RIGHI Laurent, TRITZ Olivier et CORZANI André**.

RAPPORT N° 1 - PROJET REGIONAL DE SANTE (ARS) 2012-2017

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 1 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte des propositions contenues dans le rapport,
- et décide qu'elles constituent l'avis du Conseil Général de Meurthe et Moselle sur le projet de plan régional de santé 2012-2017 qui lui a été soumis par l'Agence Régionale de Santé Lorraine (ARS).

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent voter contre.

RAPPORT N° 2 - IMPACT DES ORIENTATIONS PRISES PAR LE CONSEIL GENERAL EN MATIERE DE SOLIDARITE ET D'EDUCATION (2010 - 2011) POUR LA MISSION DE PREVENTION SPECIALISEE ET LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE PROTECTION DE L'ENFANCE.

M. PISSEMEM, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 2 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte des effets des délibérations de décembre 2010, avril et juin 2011 sur le dispositif de prévention,
- et valide la prorogation du schéma départemental de protection de l'enfance d'une année soit jusqu'au 31 décembre 2013.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 3 - CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA MISE EN OEUVRE ET AU DEPLOIEMENT DE PLACE DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LORRAINE

M. KLEIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 3 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- annule et remplace la convention d'adhésion au groupement de commandes relatif à la mise en œuvre et au déploiement de l'Espace Numérique de Travail « PLACE », approuvée par délibération de l'Assemblée Départementale lors de la session du 20 juin 2011,

- approuve la convention constitutive de groupement de commandes relatif à la mise en œuvre et au déploiement de « PLACE » dans les établissements scolaires de Lorraine, jointe au rapport,

- autorise son président à la signer au nom du département,

- et élit le représentant de la commission d'appels d'offres en tant que titulaire, ainsi que son suppléant :

Titulaire : M. BISTON

Suppléant : M. TRITZ

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 4 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT ET DE RESTAURATION DES COLLEGES PUBLICS

M. KLEIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 4 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide d'adopter les principes détaillés dans le rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 5 - FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS

M. KLEIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 5 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide de réajuster les dotations de fonctionnement des collèges en cités scolaires selon les propositions détaillées dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 344 Opération 001.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 6 - PREPARATION DU PLAN COLLEGES NOUVELLES GENERATIONS : VOLET RH.

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 6 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte du contenu de ce rapport,

- et approuve la création des 5 postes suivants :

N° poste	Création
Quotité	2632
Cadre d'emploi ou grades	TC100%
Direction	Ingénieur ou ingénieur principal
Service	DIRLOG
Lieu d'affectation et RA	Construction et maintenance des bâtiments
Date d'effet envisagée	CAD
	01/07/2012

N° poste	Création
Quotité	2633
Cadre d'emploi ou grades	TC100%
Direction	Ingénieur ou ingénieur principal
Service	DIRLOG
Lieu d'affectation et RA	Construction et maintenance des bâtiments
Date d'effet envisagée	CAD
	01/07/2012

N° poste	Création 2634
Quotité	TC100%
Cadre d'emploi ou grades	Ingénieur ou ingénieur principal
Direction	DIRLOG
Service	Construction et maintenance des bâtiments
Lieu d'affectation et RA	CAD
Date d'effet envisagée	01/06/2013

N° poste	Création 2635
Quotité	TC100%
Cadre d'emploi ou grades	Rédacteur TG
Direction	DIRLOG
Service	Achats
Lieu d'affectation et RA	CAD
Date d'effet envisagée	01/01/2013

N° poste	Création 2636
Quotité	TC100%
Cadre d'emploi ou grades	Rédacteur TG
Direction	DIRLOG
Service	Construction et maintenance des bâtiments
Lieu d'affectation et RA	CAD
Date d'effet envisagée	01/06/2013

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre, ainsi que les élus du groupe des Démocrates Indépendants, déclarent s'abstenir.

RAPPORT N° 7 - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE AU COLLEGE GUYNEMER A NANCY - ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA VILLE DE NANCY ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE SCOLAIRE DE NANCY

M. KLEIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 7 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide d'approuver le cadre général de l'opération de remplacement du Système de Sécurité Incendie et de remplacement des menuiseries intérieures de l'immeuble Guynemer, et les termes de la convention constitutive du groupement de commande afférent,

- autorise son président à signer la convention constitutive du groupement de commande, au nom du département de Meurthe-et-Moselle,

- et précise que les dépenses à venir seront prélevées sur le programme 342 Opération 001 Entretien maintenance des collèges.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 8 - CITOYENNETE ET INTEGRATION : FONDS D'INITIATIVES CITOYENNES

M. KLEIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 8 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve :

* la convention type Fonds d'Initiatives Citoyennes d'une durée variable de un à trois ans, en fonction des situations locales,

* le règlement intérieur 2102 type,

* les actions recevables 2012 type,

- et autorise son président à signer cette convention pour les nouveaux Fonds d'Initiatives Citoyennes et les Fonds d'Initiatives Citoyennes à renouveler, au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 9 - MEURTHE-ET-MOSELLE DEVELOPPEMENT : AVIS
SUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE SUD 54**

M. JACQUIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 9 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'état d'avancement du projet de SCOT Sud54,
- souhaite disposer de la version n° 2 du pré-DOO du SCOT le plus rapidement possible,
- et souhaite auditionner le président du Syndicat Mixte en charge de l'élaboration du SCOT Sud 54 sur une version actualisée du pré-DOO, dans le cadre de la préparation de la session de Juin 2012.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 10 - CONTRATS TERRITORIALISES DE
DEVELOPPEMENT DURABLE 2012-2014**

M. JACQUIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 10 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve :

- les compléments apportés au règlement relatif aux opérations relevant du CTDD figurant en annexe 1 du rapport AME 10 du 20 juin 2011, page 14/53 et en annexe 5 du même rapport, page 39/53,
- les nouvelles annexes 2 et 3 remplaçant celles du rapport N°43 de la session du 5 décembre 2011 qui précisent la liste des référentiels du CTDD 2012-2014 en vigueur tant en fonctionnement qu'en investissement,
- la modification de l'annexe 3 des six CTDD figurant en pages 41, 72, 101, 132, 163, 196 du rapport AME 43 du 5 décembre 2011.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

**RAPPORT N° 11 - CREATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
D'AMENAGEMENT (EPA) D'ALZETTE/BELVAL**

M. ARIES, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 11 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- approuve la désignation de trois suppléants en complément des trois représentants désignés pour trois ans renouvelables, pour représenter le département de Meurthe-et-Moselle au sein de l'Etablissement public d'aménagement d'Alzette/Belval,

- et désigne les représentants et suppléants suivants :

Représentant du département 54 à l'EPA	Suppléants du conseil général 54 à l'EPA
--	--

Michel DINET, président du conseil général	Olivier JACQUIN, vice-président délégué à la solidarité des territoires et aux stratégies d'aménagement
--	---

Christian ARIES, vice-président à l'europe et au transfrontalier et vice président territorial	J. Paul BOLMONT, conseiller général, président du CAPEMM
--	--

Alain CASONI, conseiller général	Laurent RIGHI, conseiller général, président de MMH
----------------------------------	---

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

**RAPPORT N° 12 - CARREFOUR DES PAYS LORRAINS -
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT (2012-
2014) -**

M. ARIES, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 12 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association Carrefour des Pays Lorrains pour la période 2012-2014,

- autorise son président à la signer au nom du département,

- autorise le versement de la participation du département pour l'année 2012 d'un montant de 17 000 € au titre de l'Union Européenne,

- précise que les crédits seront prélevés sur le chapitre 65, article 657 4192-91, « Echanges transfrontaliers et Europe – Subv . de fonc. Aux personnes, aux asso. Et autres organismes de droit privé »,

- et précise que la subvention de 17.000 € au titre des activités développement local sera attribuée ultérieurement lors d'une commission permanente.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 13 - CONVENTION DE PARTENARIAT INTERREG IVA - NOUVEL AVENANT -

M. ARIES, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 13 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- approuve la nouvelle version de la convention de partenariat relative à la mise en œuvre, la gestion, le suivi du programme et le contrôle des dépenses dans le cadre du programme de coopération transfrontalière Interreg IVA Grande Région sous réserve que la participation financière du département au budget des organes communs d'assistante technique, incorporant dorénavant celui du GECT, n'excède pas 101 000 € sur la période 2007-2015,

- autorise son président à la signer au nom du département,

- et souligne le rôle stratégique de la présidence du GECT devant contribuer à une gestion efficace et transparente du programme afin de soutenir des projets structurants pour les bassins de vie transfrontaliers composant la Grande Région

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 15 - AVENANT TECHNIQUE N° 1 RELATIF A LA CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE REALISATION DE LA LGV EST EUROPEENNE PHASE 2

M. GUERARD, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 15 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant technique n° 1 relatif à la convention de financement et de réalisation de la LGV Est européenne phase 2,

- et autorise son président à le signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 16 - AVENANT A LA CONVENTION DU 28 JUIN 2010 DE TRANSFERT DE PARC DEPARTEMENTAL DE L'EQUIPEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

M. GUERARD, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 16 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant à la convention de transfert du parc départemental de l'équipement de Meurthe et Moselle et ses annexes,
- et autorise son président à le signer, au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 17 - CONTRATS PLURIANNUELS D'ASSAINISSEMENT

M. TRITZ, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 17 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- adopte les contrats pluriannuels d'assainissement des collectivités suivantes :

Annexe 1 : Contrats avec engagement du département

- commune d'Ozerailles
- commune de Pulligny

Annexe 2 : Contrats SUR

- commune de Saint-Marcel
- commune de Thuméréville
- commune de Velle-sur-Moselle
- commune de Ville-au-Val
- commune de Haussonville

- notifie aux collectivités intéressées les propositions contenues dans le rapport,
- et autorise son président à signer les contrats, ainsi que tous documents s'y rattachant, au nom du département

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 18 - DECHETS - COORDINATION DES POLITIQUES DECHETS (PLANIFICATION ET PREVENTION)

M. TRITZ, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 18 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- valide :

- le principe de réunions communes (lorsque cela se justifie) aux deux plans et de les coordonner avec une visite d'installation liée à la prévention ou au traitement de déchets,
- une composition du comité de pilotage du plan de prévention identique à celle de la commission consultative du Plan déchets,
- l'élargissement du comité de pilotage du Plan déchets à un représentant de la DREAL et de l'ADEME,
- le calendrier prévisionnel de travail de l'année 2012,

- et donne délégation à sa commission permanente pour valider les orientations et objectifs du Plan déchets et les fiches actions du plan de prévention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 19 - PROGRAMME DEPARTEMENTAL INSERTION (PDI) PLURIANNUEL 2011-2013 - COMPLEMENT N°1

M. CORZANI, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 19 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président de la communication du complément n° 1 du Programme Départemental Insertion Pluriannuel 2011/2013.

RAPPORT N° 20 - PACTE D'INSERTION EN MEURTHE-ET-MOSELLE (PIMM)

M. CORZANI, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 20 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président de la communication de ce rapport d'informations du pacte d'insertion en Meurthe-et-Moselle.

RAPPORT N° 21 - LE CONSEIL CONSULTATIF DE L'INSERTION

M. CORZANI, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 21 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide de :

* valider le projet de création du conseil consultatif permanent et sa composition,

* désigner à cette instance les dix élus suivants :

- Mme Nicole CREUSOT
- Mme Rose-Marie FALQUE
- Mme Sophie MAYEUX
- M. Michel BAUMONT
- M. Gauthier BRUNNER
- M. Henri CHANUT
- M. Philippe COLIN
- M. André CORZANI
- M. Alde HARMAND
- M. Christophe SONREL

* autoriser son président à signer tous les actes nécessaires,

* et autoriser son président à désigner par arrêtés les membres représentant les allocataires et les partenaires.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 22 - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CAOM) ENTRE L'ETAT ET LE CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE RELATIVE AUX CONTRATS UNIQUES D'INSERTION (CUI) AU TITRE DE L'ANNEE 2012

M. CORZANI, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 22 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'approuver la convention annuelle d'objectifs et de moyens telle que définie dans le rapport,
- de donner délégation à la commission permanente pour approuver toutes les conventions nécessaires à sa mise en œuvre, notamment celles avec Pôle emploi et l'Agence de Services et de Paiement,
- d'autoriser son président à signer, en son nom, la convention annuelle d'objectifs et de moyens et toutes les conventions d'application nécessaires,
- et de donner délégation à son président de prolonger, si nécessaire, la convention jusqu'au 31 mars 2013.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 23 - REGLEMENT D'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS BENEFICIAIRES DU RSA

M. CORZANI, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 23 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide d'approuver le règlement relatif à l'accompagnement des créateurs et travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

---ooOoo---

La séance est suspendue à 12H30 et reprise à 14H18.

---ooOoo---

RAPPORT N° 14 - EVOLUTION DE L'OFFRE DE SERVICE TED ET DE LA GAMME TARIFAIRE

M. GUERARD, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 14 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- informe l'Assemblée départementale des décisions prises par le président du conseil général dans le cadre de sa délégation visant la modification de la gamme tarifaire selon les propositions contenues dans le rapport avec une mise en place à compter du 1^{er} juillet 2012.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent voter contre et les élus du groupe des Démocrates Indépendants s'abstenir.

RAPPORT N° 24 - ADHESION DU DEPARTEMENT A L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES SITES D'INDUSTRIE AUTOMOBILE (ACSIA)

M. CORZANI, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 24 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide l'adhésion du département à l'association des Collectivités Sites d'Industrie Automobile (ACSIA),

- désigne M. CORZANI comme membre de l'ACSIA, pour représenter le département de Meurthe-et-Moselle,

- et autorise le paiement de la cotisation annuelle, d'un montant de 1 000 €, sur le programme 112, opération 004.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

RAPPORT N° 25 - COMMISSION REGIONALE DE L'ECONOMIE AGRICOLE ET DU MONDE RURAL : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU DEPARTEMENT

M. CORZANI, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 25 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- désigne M. BRUNNER comme membres de la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural, pour représenter le département de Meurthe-et-Moselle.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

RAPPORT N° 26 - CREATION D'UNE REGIE DEPARTEMENTALE POUR LA GESTION DU RESTAURANT DU SITE DEPARTEMENTAL DE SION-VAUDEMONT

M. HARMAND, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 26 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les modifications apportées à la régie départementale destinée à exploiter le restaurant du site départemental de Sion.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent voter contre.

RAPPORT N° 27 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MEURTHE-ET-MOSELLE HABITAT (MMH) - DESIGNATION

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 27 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide :

- de régulariser la désignation des conseillers généraux au sein du Conseil d'Administration de Meurthe-et-Moselle Habitat, en confirmant la désignation faite lors de la session de droit de mars 2011 :

- Madame Dominique OLIVIER,
- Monsieur Christian ARIES,
- Monsieur Stéphane HABLOT,
- Monsieur Jean Paul VINCHELIN,
- Monsieur Laurent RIGHI,
- Monsieur Louis CAUSERO

• de désigner en tant que personne qualifiée :

- Mme Barthélémy, directrice du crédit coopératif, en remplacement de M. Laurent BARE

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 28 - DESIGNATION DE CONSEILLERS GENERAUX
DANS LES COMMISSIONS ET CONSEILS D'ADMINISTRATION
DANS LESQUELS ILS SIEGENT ES-QUALITE (RAPPORT
RECTIFICATIF AU RAPPORT N°11 DE LA SESSION DE DROIT DE
MARS 2011)**

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 28 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide de procéder par vote à main levée,
- procède aux désignations dans les commissions répertoriées ci-après,
 - **Université de Lorraine :**
titulaire : Mme CREUSOT
suppléant : M. KLEIN
 - **Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de Faulx**
MM. CAPS, GUERARD et UHLRICH
 - **Commission du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux :**
M. MINELLA en remplacement de M. TRITZ devenu représentant du président du conseil général
 - **Conservatoire des sites Lorrains :**
titulaire : M. TRITZ
suppléant : M. BAUMANN

- **Syndicat mixte pour la réalisation et la gestion du Parc de Haye :**
M. BAUMANN en remplacement M. KLEIN

- **Association "Village d'enfants SOS de France" :**
M. PISSENM

- **Etablissement Public Territorial de Bassin Meurthe-et-Madon :**
supléant : Mme MAYEUX en remplacement de M. BARBIER devenu titulaire

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

RAPPORT N° 29 - LA SOLIDARITE TOUJOURS AU COEUR - L'EDUCATION ET LA CULTURE POUR TOUS : POINT D'ETAPE 2 DU VOLET RH -

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 29 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- autorise la création de ces postes par redéploiements de postes et de crédits :

Poste d'origine						Postes redéployés					
Affectation d'origine	politique publique	N° Poste	Catégorie	Quotité	Grade	Catégorie	Quotité	Grade	N° poste provisoire	Affectation	Service
Territoire de Briey	Prévention spécialisée	2056	A	100%	CSE	B	100%	ATSE TG Infirmier TG	2056	Territoire de Longwy	PAPH
Territoire de Briey	Prévention spécialisée	2053	B	100%	ATSE TG	B	100%	ATSE TG Infirmier TG	2053	Territoire de Lunéville	PAPH
Territoire de Nancy couronne	PMI	D00440	A	50%	Puéricultrice	B	100%	ATSE TG Infirmier TG	2617	Territoire de Terres de Lorraine	PAPH
Territoire de longwy	PMI	2135	B	50%	Rédacteur TG						
Financements non versés sur 2012	Logement	1ere phase			60 euros 000	C	100%	Adjoint administratif	2619	DISAS	MDPH
						C	100%	Adjoint administratif	2620	DISAS	MDPH

Territoire de Longwy	Prévention spécialisée	2141	A	100%	CSE	A	100%	Attaché Attaché principal CSE	2141	Direction Insertion	Insertion
Territoire de Nancy couronne	PMI	2557	A	100%	Sage femme TG	B	100%	rédacteur TG	2557	Territoire de Lunéville	Insertion

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

RAPPORT N° 30 - CREATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES

M. MANGIN, rapporteur
 Le conseil général,
 Vu le Rapport N° 30 soumis à son examen.
 Après en avoir délibéré,

- approuve les créations et transformations des postes suivantes :

DIFAJE: **Service des Finances :**

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	942	942
Quotité	100%	100%
Cadre d'Emploi ou Grades	Rédacteur Tous Grades	Attaché ou attaché principal
Direction	DIFAJE	DIFAJE
Service	Service des Finances	Service des Finances
Lieu d'affectation	CAD	CAD
Résidence Administrative	Nancy	Nancy
Date d'effet envisagée	-	2012

DIRDEVE
Services des Archives:

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1004	1004
Quotité	100%	100%
Cadre d'Emploi ou Grades	Adjoint administratif	Adjoint du patrimoine TG
Direction	DIRDEVE	DIRDEVE
Service	Service des Archives départementales	Service des Archives départementales
Lieu d'affectation	Archives	Archives
Résidence Administrative	Nancy	Nancy
Date d'effet envisagée	-	Mars 2012

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1009	1009
Quotité	100%	100%
Cadre d'Emploi ou Grades	Adjoint administratif TG	Adjoint du patrimoine TG
Direction	DIRDEVE	DIRDEVE
Service	Service des Archives départementales	Service des Archives départementales
Lieu d'affectation	Archives	Archives
Résidence Administrative	Nancy	Nancy
Date d'effet envisagée	-	Mars 2012

DIRDEVE :
Direction de l'éducation

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1086	1086
Quotité	100%	100%
Cadre d'Emploi ou Grades	ATSE TG	CSE ou attaché ou attaché principal
Direction	DIRDEVE	DIRDEVE
Service	Direction de l'Education	Direction de l'Education
Lieu d'affectation	CAD	CAD
Résidence Administrative	Nancy	Nancy
Date d'effet envisagée	-	1/04/2012

DIRDEVE

Service Culture et Appui aux territoires

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	708	708
Quotité	100%	100%
Cadre d'Emploi ou Grades	Rédacteur TG	Adjoint Administratif TG
Direction	DIRDEVE	DIRDEVE
Service	Service Culture et Appui aux Territoires	Service Culture et Appui aux Territoires
Lieu d'affectation	CAD	CAD
Résidence Administrative	Nancy	Nancy
Date d'effet envisagée	-	1/08/2012

DIRECTION TERRITORIALE DE LUNEVILLE

Délégation Ressources

	Création
N° poste	2621
Quotité	100%
Cadre d'Emploi ou Grades	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe ou adjoint technique de 2 ^{ème} classe
Direction	DT Lunéville
Service	Délégation Ressources
Lieu d'affectation	Château de Lunéville
Résidence Administrative	Lunéville
Date d'effet envisagée	1/04/2012

DIRAT

Direction Mobilité et Territoires – Service Transport

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1235	1235
Quotité	100%	100%
Cadre d'Emploi ou Grades	Adjoint d'animation TG	Adjoint administratif TG
Direction	DIRAT DMT	DIRAT DMT
Service	Service Transport Unité Réseau et Mobilité	Service Transport Unité Réseau et Mobilité
Lieu d'affectation	CAD	CAD
Résidence Administrative	Nancy	Nancy
Date d'effet envisagée	-	1/04/2012

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1240	1240
Quotité	100%	100%
Cadre d'Emploi ou Grades	Adjoint d'animation TG	Adjoint Technique TG
Direction	DIRAT DMT	DIRAT DMT
Service	Service Transport Unité Réseau et Mobilité	Service Transport Unité Réseau et Mobilité
Lieu d'affectation	CAD	CAD
Résidence Administrative	Nancy	Nancy
Date d'effet envisagée	-	1/04/2012

DT NANCY COURONNE
Délégation Ressources

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	844	844
Quotité	100%	100%
Cadre d'Emploi ou Grades	Adjoint administratif TG	Rédacteur TG
Direction	DT Nancy et Couronne	DT Nancy et Couronne
Service	Délégation Ressources	Délégation Ressources
Lieu d'affectation	Antenne Ouest	Antenne Ouest
Résidence Administrative	Laxou	Laxou
Date d'effet envisagée	-	1/04/2012

DT Terres de Lorraine
Site de SION

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	53	53
Quotité	100%	100% (35H)
Cadre d'Emploi ou Grades	Ingénieur – Ingénieur principal Attaché – Attaché principal	Ingénieur – Ingénieur principal Attaché – Attaché principal
Direction	Cabinet	DT Terres de Lorraine
Service	Service du Protocole	Site de Sion Vaudémont
Lieu d'affectation	CAD	Site de Sion Vaudémont
Résidence Administrative	Nancy	Sion
Date d'effet envisagée	-	1/04/2012

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	852	852
Quotité	28H	100% (35H)
Cadre d'Emploi ou Grades	adjoint technique de 2ème classe et adjoint technique de 1ère classe	adjoint technique de 2ème classe et adjoint technique de 1ère classe
Direction	DT Terres de Lorraine	DT Terres de Lorraine
Service	Maison de l'environnement	Site de Sion Vaudémont
Lieu d'affectation	Maison de l'environnement	Site de Sion Vaudémont
Résidence Administrative	Vaudigny	Sion
Date d'effet envisagée	-	1/08/2012

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	2586	2586
Quotité	28H30	100% (35H)
Cadre d'Emploi ou Grades	adjoint technique de 2ème classe et adjoint technique de 1ère classe	adjoint technique de 2ème classe et adjoint technique de 1ère classe
Direction	DT Terres de Lorraine	DT Terres de Lorraine
Service	Site de Sion Vaudémont	Site de Sion Vaudémont
Lieu d'affectation	Site de Sion Vaudémont	Site de Sion Vaudémont
Résidence Administrative	Sion	Sion
Date d'effet envisagée	-	1/04/2012

	Création
N° poste	2622
Quotité	100%
Cadre d'Emploi ou Grades	Adjoint technique TG
Direction	DT Terres de Lorraine
Service	Site de Sion Vaudémont
Lieu d'affectation	Site de Sion Vaudémont
Résidence Administrative	Sion
Date d'effet envisagée	1/06/2012

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	857	857
Quotité	100%	100%
Cadre d'Emploi ou Grades	Rédacteur TG	Animateur TG
Direction	DT Terres de Lorraine	DT Terres de Lorraine
Service	Site de Sion Vaudémont	Site de Sion Vaudémont
Lieu d'affectation	Site de Sion Vaudémont	Site de Sion Vaudémont
Résidence Administrative	Sion	Sion
Date d'effet envisagée	-	1/04/2012

Délégation Ressources

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	858	858
Quotité	100%	100%
Cadre d'Emploi ou Grades	Adjoint administratif TG	Rédacteur TG
Direction	DT Terres de Lorraine	DT Terres de Lorraine
Service	Délégation Ressources	Délégation Ressources
Lieu d'affectation	Maison du département	Maison du département
Résidence Administrative	Toul	Toul
Date d'effet envisagée	-	1/04/2012

DIRAT

Direction mobilité Transports – Parc de l'équipement

	création
N° poste	2623
Quotité	100%
Cadre d'Emploi ou Grades	Technicien TG
Direction	DIRAT
Service	DMT
Lieu d'affectation	Parc de l'équipement
Résidence Administrative	Maxéville
Date d'effet envisagée	1/01/2012

	création
N° poste	2624
Quotité	100%
Cadre d'Emploi ou Grades	Technicien TG
Direction	DIRAT
Service	DMT
Lieu d'affectation	Parc de l'équipement
Résidence Administrative	Maxéville
Date d'effet envisagée	1/01/2012

DISAS

Direction Enfance Famille

Reseau Educatif Parents Enfants

	Création
N° poste	2625
Quotité	TNC 17H30
Cadre d'Emploi ou Grades	Rédacteur TG
Direction	DISAS Direction Enfance famille
Service	REPE
Lieu d'affectation	REPE
Résidence Administrative	Laxou
Date d'effet envisagée	1/06/2012

	Création
N° poste	2626
Quotité	100%
Cadre d'Emploi ou Grades	Educateur jeunes Enfants TG
Direction	DISAS Direction Enfance famille
Service	REPE
Lieu d'affectation	REPE
Résidence Administrative	Laxou
Date d'effet envisagée	1/06/2012

	Création
N° poste	2627
Quotité	100%
Cadre d'Emploi ou Grades	Puéricultrice TG
Direction	DISAS Direction Enfance famille
Service	REPE
Lieu d'affectation	REPE
Résidence Administrative	Laxou
Date d'effet envisagée	1/06/2012

	Création
N° poste	2628
Quotité	100%
Cadre d'Emploi ou Grades	ATSE TG option CESF
Direction	DISAS Direction Enfance famille
Service	REPE
Lieu d'affectation	REPE
Résidence Administrative	Laxou
Date d'effet envisagée	1/06/2012

	Création
N° poste	2629
Quotité	100%
Cadre d'Emploi ou Grades	ATSE TG
Direction	DISAS Direction Enfance famille
Service	REPE
Lieu d'affectation	REPE
Résidence Administrative	Laxou
Date d'effet envisagée	1/06/2012

	Création
N° poste	2630
Quotité	100%
Cadre d'Emploi ou Grades	ATSE TG
Direction	DISAS Direction Enfance famille
Service	REPE
Lieu d'affectation	REPE
Résidence Administrative	Laxou
Date d'effet envisagée	1/06/2012

	Création
N° poste	2631
Quotité	TNC 17H30
Cadre d'Emploi ou Grades	Psychologue TG
Direction	DISAS Direction Enfance famille
Service	REPE
Lieu d'affectation	REPE
Résidence Administrative	Laxou
Date d'effet envisagée	1/06/2012

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent voter contre les créations et transformations des postes 942 – 1086 – 844 – 53 – 857 - 858 et voter pour les autres propositions

RAPPORT N° 31 - GARANTIE D'EMPRUNTS MMH - LGFP - REITERATION DE LA GARANTIE GLOBALE POUR LES TIRAGES 2010/2012 (DIVERSES COMMUNES)

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 31 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- Vu la convention financière valant contrat de prêt multi-produits signée le 23 juillet 2010 avec Meurthe et Moselle Habitat (MMH), le département de Meurthe-et-Moselle et la Caisse des Dépôts visant à mettre à disposition de Meurthe et Moselle Habitat (MMH) une ligne de financement pluriannuelle et multi-produits mobilisable par le biais de tirages, pour la période 2010-2012,

- Vu la délibération de garantie globale du conseil général de Meurthe-et-Moselle pour le remboursement de la ligne de financement pluriannuelle et multi-produits accordée par la Caisse des Dépôts à Meurthe et Moselle Habitat pour la période 2010-2012 en application de la convention financière susvisée,

- Vu l'avenant n° 1 à la convention financière susvisée à intervenir entre Meurthe et Moselle Habitat, le département de Meurthe-et-Moselle et la Caisse des Dépôts,

Vu les articles 2298 et 2316 du Code civil,

Vu les articles L 3231-4 et L 3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales,

ARTICLE 1^{er} : Le Conseil Général de Meurthe et Moselle prend acte des opérations réalisées, des montants et des caractéristiques financières des tirages effectués par MMH auprès de la Caisse des Dépôts du 23/07/2010 au 31/12/2011 (détaillés en annexe 1) et apporte sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement desdits tirages pour une durée expirant après le complet remboursement de toutes sommes dues au titre des tirages.

ARTICLE 2 : Le Conseil Général de Meurthe et Moselle maintient sa garantie accordée à MMH par délibération du 29 mars 2010 à hauteur de la somme globale de 54 694 760 € pour le remboursement des tirages à intervenir en application de la convention financière telle que modifiée par l'avenant n° 1.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quel que motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre de ses engagements contractuels, le conseil général de Meurthe-et-Moselle s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts par lettre, en renonçant au bénéfice de discussion ainsi qu'au recours avant paiement visé par l'article 2316 du code civil et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le présent engagement de garantie est consenti pour une durée expirant après le complet remboursement des sommes dues.

ARTICLE 4 : Le Conseil Général de Meurthe et Moselle s'engage pendant toute la durée des tirages à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt. Les conditions et les modalités de mise en œuvre de la présente garantie sont celles qui ont été fixées par la délibération du 29 mars 2010.

ARTICLE 5 : Le président du Conseil Général de Meurthe et Moselle, ou son représentant, est autorisé à signer au nom du Département l'avenant n° 1 à la convention financière susvisées ainsi qu'à signer chaque tableau d'amortissement qui sera émis à chaque tirage exercé par l'emprunteur.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 32 - INFORMATION DE L'ASSEMBLEE
DEPARTEMENTALE SUR LES MARCHES PUBLICS**

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 32 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président de la communication des informations sur la
passation des marchés publics du 1^{er} janvier 2011 au 31/12/2011 et leurs
avenants du 1^{er} novembre 2011 au 10 février 2012.

**RAPPORT N° 33 - MODIFICATION DES NATURES COMPTABLES
M52 ET GESTION DES DOSSIERS DE SUBVENTION
D'EQUIPEMENT**

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 33 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Suite à l'arrêté du 29 décembre 2011 modifiant l'instruction budgétaire et
comptable M52 applicable aux départements et à leurs établissements publics
administratifs, décide :

- que les dossiers de demandes de subventions d'investissements ouverts avant
le 31 décembre 2011 seront imputés sur les comptes tels que définis ci-après :

Prog,	Description nature analytique	Ancienne nature comptable	Nouvelle nature comptable
P331	20411.312 ID Subv. d'équipt versées à l'état	20411	204122
P275	20411.628 ID Subv. d'équipt voirie nationale	20411	204113
P341	20412.221 ID Subv. d'équipt versées aux régions	20412	204122
P521	20414.0202 ID Subv. d'équipt versées aux communes et structures intercommunales	20414	204122
P151	20414.23 ID Subv. d'équipt versées aux communes et structures intercommunales	20414	204143
P331	20414.312 ID Subv. d'équipt versées aux communes et structures intercommunales	20414	204142
P334	20414.313 ID Subv. d'équipt versées aux communes et structures intercommunales	204214	204141
P363	20414.32 ID Subv. d'équipt versées aux communes et structures intercommunales	20414	204142

P421	20414.53 ID Subv. d'équipt versées aux communes et structures intercommunales	20414	204142
P422	20414.53 ID Subv. d'équipt versées aux communes et structures intercommunales	20414	204142
P113	20414.61 ID Subv. d'équipt versées aux communes et structures intercommunales	20414	204142
P271	20414.621 ID Subv. d'équipt versées aux communes et structures intercommunales	20414	204143
P254	20414.731 ID Subv. d'équipt versées aux communes et structures intercommunales	20414	204142
P251	20414.738 ID Subv. d'équipt versées aux communes et structures intercommunales	20414	204142
P113	20414.74 ID Subv. d'équipt versées aux communes et structures intercommunales	20414	204142

Prog.	Description nature analytique	Ancienne nature comptable	Nouvelle nature comptable
P255	20414.928 ID Subv. d'équipt versées aux communes et structures intercommunales	20414	204142
P111	20414.93 ID Subv. d'équipt versées aux communes et structures intercommunales	20414	204142
P142	20414.94 ID Subv. d'équipt versées aux communes et structures intercommunales	20414	204142
P113	20415.93 ID Subv. d'équipt versées aux autres groupements de collectivités	20415	204152
P145	20415.94 ID Subv. d'équipt versées aux autres groupements de collectivités	20415	204152
P432	20417.52 ID Subv. d'équipt versées aux autres Ets publics locaux	20417	2041782
P251	20417.738 ID Subv. d'équipt versées aux autres Ets publics locaux	20417	2041782
P521	20418.0202 ID Subv. d'équipt versées à des organismes publics divers	20418	204182
P151	20418.23 ID Subv d'équipt versées à des organismes publics divers	20418	204183
P346	20418.28 ID Subv. d'équipt versées à des organismes publics divers	20418	204183
P432	20418.52 ID Subv. d'équipt versées à des organismes publics divers	20418	204182
P271	20418.621 ID Subv. d'équipt versées à des organismes publics divers	20418	204183
P275	20418.63 ID Subv. d'équipt voies ferrées	20418	204183
P275	20418.64 ID Subv. d'équipt voies fluviales	20418	204183
P563	20418.74 ID Subv. d'équipt versées à des organismes publics divers	20418	204182
P112	20418.91 ID Subv. d'équipt versées à des organismes publics divers	20418	204182
P131	20418.928 ID Subv. d'équipt versées à des organismes publics divers	20418	204182
P113	20418.93 ID Subv. d'équipt versées à des organismes publics divers	20418	204182
P152	2042.20 ID Subv d'équipt versées aux personnes de droit privé	2042	20421
P152	2042.93 ID Subv d'équipt versées aux personnes de droit privé	2042	20421
P332	2042.311 ID Subv. d'équipt versées aux personnes de droit privé	2042	20421
P331	2042.312 ID Subv. d'équipt versées aux personnes de droit privé	2042	20421
P363	2042.32 ID Subv. d'équipt versées aux personnes de droit privé	2042	20421
P351	2042.33 ID Subv. d'équipt versées aux personnes de droit privé	2042	20421
P381	2042.51 ID Subv. d'équipt versées aux personnes de droit privé	2042	20421
P432	2042.52 ID Subv. d'équipt versées aux personnes de droit privé	2042	20421
P421	2042.53 ID Subv. d'équipt versées aux personnes de droit privé	2042	20421

P441	2042.563 ID Subv. d'équipt versées aux personnes de droit privé	2042	20421
P442	2042.58 ID Subv. d'équipt versées aux personnes de droit privé	2042	20421
P271	2042.621 ID Subv. d'équipt versées aux personnes de droit privé	2042	20421
P251	2042.738 ID Subv. d'équipt versées aux personnes de droit privé	2042	20421
P221	2042.74 ID Subv. d'équipt versées aux personnes de droit privé	2042	20421
P255	2042.91 ID Subv. d'équipt versées aux personnes de droit privé	2042	20421
P131	2042.928 ID Subv. d'équipt versées aux personnes de droit privé	2042	20421
P111	2042.93 ID Subv. d'équipt versées aux personnes de droit privé	2042	20421

Prog.	Description nature analytique	Ancienne nature comptable	Nouvelle nature comptable
P143	2042.94 ID Subv. d'équipt versées aux personnes de droit privé	2042	20421
P343	2043.221 ID Subv. d'équipt versées aux établissements scolaires pour leurs dépenses d'équipt	2043	20431
P341	20414.221 ID Subv. d'équipt versées aux communes et structures intercommunales	20414	204142
P381	20414.33 ID Subv. d'équipt versées aux communes et structures intercommunales	20414	204142
P381	20418.33 ID Subv. d'équipt versées à des organismes publics divers	20418	204182
P563	20415 ID Subventions d'équipement versées aux autres groupements de collectivités	20415	204152
P322	20414.71 ID Subv. d'équipt versées aux communes et structures intercommunales	20414	204142
P322	20418.71 ID Subv. d'équipt versées à des organismes publics divers	20418	204182
P322	2042.71 ID Subv. d'équipt versées aux personnes de droit privé	2042	20421
P381	2042.33 ID Subv. d'équipt versées aux personnes de droit privé	2042	20421
P231	20414.74 ID TCAF Communes	20414	204142
P231	20414.74 ID TCAF Communes	20414	204142
P231	2042.74 ID TCAF Droit privé	2042	20421
P231	2042.74 ID Subvention vergers	2042	20421
P142	20414.94 Recette Assainissement Sion	20414	204142
P231	2042.74 ID Actes notariés ECIR	2042	20421
P432	204178.52 ID Autres	204178	2041782
P335	20414.315 ID Subv. d'équipt versées aux communes et structures intercommunales	20414	204142

- que les dossiers de demandes de subventions d'investissements ouverts après le 1^{er} janvier 2012 seront imputés sur les comptes tels que définis ci-après :

- pour les subventions d'investissement attribuées à des demandes concernant uniquement des biens mobiliers ou des études : imputations sur des natures comptables amortissables sur 5 ans,
- pour les subventions d'investissement attribuées à des demandes concernant uniquement des biens immobiliers ou des installations : imputations sur des natures comptables amortissables sur 15 ans,

- pour les subventions d'investissement attribuées à des demandes concernant à la fois des biens mobiliers, des études des biens immobiliers et des installations : imputations sur des natures comptables amortissables sur 15 ans,
- pour les subventions d'investissement attribuées à des demandes concernant uniquement des projets d'infrastructures d'intérêt national : imputations sur des natures comptables amortissables sur 30 ans.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 34 - COMPTE RENDU RELATIF A L'EXERCICE DE LA
COMPETENCE DELEGUEE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-
10-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. MANGIN, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 34 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- prend acte de ce que son président a en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération adoptée lors de la session du 31 mars 2011, défendu les intérêts du département de Meurthe et Moselle dans le cadre de :

- 10 affaires enregistrées au Tribunal Administratif de Nancy sous les n°112033-2, 110205-3, 1102051-7, 1102071-3, 1102055-3, 1102301-3, 1200148-3, 11024553, 12000204-2, n°1200183-3,
- 1 affaire enregistrée au Tribunal de grande Instance de Nancy sous le n° 11/04749,

- et prend également acte de ce que son président a décidé de se constituer partie au nom et pour le compte du département de Meurthe et Moselle dans deux affaires enregistrées au Tribunal Correctionnel de Nancy sous les n° Parquet 11327000038 et 10342000019 et a déposé une requête par devant le Juge aux Affaires Familiales près le Tribunal de Grande Instance de Nancy en matière d'aliments.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 35 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU SDIS D'UN BIEN IMMOBILIER SUR LA CASERNE KLEBER A ESSEY LES NANCY

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 35 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention tripartite (CG/SDIS/EPFL) de mise à disposition du SDIS d'un bien immobiliser sur la caserne Kléber à Essey les Nancy,
- et autorise son président à la signer, au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 36 - RENOUELEMENT DU GROUPEMENT DE COMMANDE DE TELECOMMUNICATIONS POUR LA PERIODE 2013-2015

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 36 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve l'adhésion au groupement de commandes pour les services de communications électroniques ainsi que la participation du Conseil général à l'ensemble des lots de cette consultation y compris les lots optionnels,
- rappelle la désignation de M. Jean-Marie UHLRICH comme représentant délégué titulaire à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,
- approuve la convention constitutive du groupement de commandes à passer avec les différents partenaires,
- autorise le lancement de l'appel d'offres par les services de la Communauté Urbaine, coordonnateur du groupement de commandes, pour l'ensemble des marchés e adhérents conformément aux articles 8, 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics,
- et autorise son président à signer la convention constitutive du groupement au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 37 - VŒU PRESENTE PAR L'UNION DES
CONSEILLERS GENERAUX DE LA DROITE ET DU CENTRE :
ORGANISATION D'UN DEBAT PUBLIC SUR L'UTILISATION DU
CESU, CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL POUR LE PAIEMENT
DES PRESTATIONS DES ALLOCATIONS DE SOLIDARITE**

M. LOCTIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 37 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Compte tenu de l'étude, non portée à notre connaissance, réalisée en 2011 par les services du conseil général concernant l'utilisation du CESU pour le paiement des prestations des allocations de solidarité APA et PCH,

Considérant l'étude de l'Agence Nationale des Services à la Personne, et celles, plus récentes, de l'observatoire SFL-FORUM et du club CESU,

Considérant l'article de presse de la gazette des communes, du 5 mars dernier, portant sur le CESU social qualifié « d'outil de gestion pertinent pour les départements »,

Considérant notre premier questionnement au budget primitif 2012, le 5 décembre dernier, notre courrier au président, en date du 18 janvier dernier, resté sans réponse et la question d'actualité de notre collègue Jean Loctin lors de la séance du 19 mars courant,

Considérant que l'utilisation du CESU, par 21 départements notamment par les Bouches-du-Rhône et la Seine-Saint-Denis comme moyen de paiement des prestations de solidarité de l'APA et de la PCH, s'avère très efficace jusqu'à réduire de 5 à 15% la dépense globale des allocations, soit pour notre département 12 M€ par an, 60 M€ sur 5 ans ce qui aurait ainsi réduit fortement les impôts prélevés à nos concitoyens.

Considérant, l'article 36 du règlement intérieur, adopté 11 avril 2011, offrant la possibilité d'émettre un vœu en séance, les conseillers généraux de l'Union de la Droite et du Centre demandent, à l'occasion de la session du 25 juin prochain, l'organisation d'un débat public, ouvert aux partenaires institutionnels, sur l'utilisation par le conseil général de Meurthe-et-Moselle du CESU, chèque emploi service universel, pour le paiement des prestations des allocations de solidarité APA et PCH.

Pour le vote correspondant, une demande de vote au scrutin public avec appel nominal a été déposée par Mmes Rose-Marie FALQUE et Sophie MAYEUX, MM. André BARBIER, Louis CAUSERO, Jean LOCTIN, Michel MARCHAL, Bernard MULLER et Marc SAINT DENIS

Ont participé au vote : Mmes FALQUE, MAYEUX, OLIVIER, PILOT, TALLOTTE, THOMAS, MM. ARIES, BARBIER, BISTON, BOLMONT, BRUNNER, CAPS, CASONI, COLIN, CORZANI, DE CARLI, , DINET, GRANDJEAN, GUERARD, JACQUIN, KLEIN, LAURENCY, LOCTIN, MANGIN, MARCHAL, MARIUZZO, MINELLA, MULLER, PISSENEM, RIGHI, SAINT DENIS, SONREL, TRITZ, UHLRICH, VINCHELIN et WILLER

Le vote au scrutin public avec appel nominal donne le résultat suivant :

- 7 votes pour
- 29 votes contre

RAPPORT N° 38 - ORGANISATION D'UN DEBAT PUBLIC SUR L'AUTONOMIE

M. DINET, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 38 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide d'organiser un débat public sur l'autonomie.

Pour le vote correspondant, un vote au scrutin public avec appel nominal est effectué :

Ont participé au vote : Mmes OLIVIER, PILOT, TALLOTTE, THOMAS, MM. ARIES, BISTON, BOLMONT, BRUNNER, CAPS, CASONI, COLIN, CORZANI, DE CARLI, DINET, GRANDJEAN, GUERARD, JACQUIN, KLEIN, LAURENCY, MANGIN, MARIUZZO, MINELLA, PISSENEM, RIGHI, SAINT DENIS, SONREL, TRITZ, UHLRICH, VINCHELIN et WILLER.

Le vote au scrutin public avec appel nominal donne le résultat suivant :

- 30 votes pour

**RAPPORT N° 39 - MOTION EN SOUTIEN AUX SALAIRES DU SITE
ARCELOR-MITTAL DE FLORANGE, EXIGEANT LA REMISE EN
SERVICE IMMEDIATE ET INCONDITIONNEE DU DEUXIEME
HAUT-FOURNEAU AU NOM DE LA MAJORITE
DEPARTEMENTALE PRESENTEE PAR ANDRE CORZANI
CONSEILLER GENERAL DU CANTON DE BRIEY -**

M. CORZANI, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 39 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

Le conseil général de Meurthe et Moselle, réuni en session publique ce 22 Mars alors que dans le même temps une grande manifestation se déroule à FLORANGE, fait part de son inquiétude face à la non remise en service du deuxième haut-fourneau du site Arcelor-Mittal de Florange.

Il affirme son soutien aux salariés du site et à leurs familles, qui vivent dans l'incertitude depuis des mois et voient leur avenir s'obscurcir au gré des jours passant sans décision effective de reprise.

Il dénonce avec force l'attitude du groupe Mittal, dont une OPA a permis en 2005 de mettre la main sur Arcelor, et qui n'a cessé depuis, pour des raisons exclusivement dictées par le profit, de fermer les usines européennes du groupe, pourtant détentrices d'un savoir-faire d'excellence, et de délocaliser les productions dans des pays émergents, pour le plus grand bénéfice de ses actionnaires.

Dans un marché de l'acier qui, malgré le coût de la matière première, demeure florissant, comme en attestent les résultats exceptionnels de trois milliards de dollars réalisés par le groupe Arcelor-Mittal en 2010, l'usine de Florange est un outil rentable, qui a toujours contribué au développement économique de la vallée de la Fensch et de la France. La qualité de sa production, jamais démentie, est liée à la fois aux compétences du personnel de ce site historiquement dédié à la sidérurgie, et à la qualité de l'outil même qui reste performant mais souffre désormais de longs mois d'inactivité et d'un manque d'investissement.

Le conseil général de Meurthe et Moselle rappelle pourtant qu'après la fermeture de l'aciérie de Gandrange, l'Etat et Arcelor Mittal s'étaient engagés à la pérennisation de la filière liquide pour voir aboutir le projet Ulcos. Cette promesse de l'Etat de soutenir le projet Ulcos a d'ailleurs été réitérée il y a peu par le candidat président sans qu'aucune garantie ne soit donnée aux salariés permettant d'y croire. Rappelons que les deux éléments sont directement liés puisque sans filière liquide, il ne peut y avoir concrétisation d'Ulcos ! Cette incertitude qui continue de planer sur le sort des salariés et de leurs familles est intolérable

Solidaire de tous les salariés concernés par les effets directs et indirects des décisions du groupe Arcelor-Mittal, de leurs familles et des territoires qui ont à en souffrir, le conseil général de Meurthe et Moselle dit son refus que ces derniers soient les victimes de décisions purement financières d'actionnaires qui ont perdu toute considération humaine et ne voient dans leurs salariés qu'un outil de production supplémentaire, facilement interchangeable.

Il s'associe à la colère des syndicats, des salariés et de leurs familles.

Considérant d'une part que le chef de l'Etat et de gouvernement ne fait que de la diversion électoraliste avec ses annonces de financement par le groupe Arcelor-Mittal à hauteur de 2 et 17 millions d'euros qui ne garantissent en rien de la pérennité de la filière liquide nécessaire au site de Florange, le conseil général de Meurthe et Moselle exige, avec les salariés du site Arcelor-Mittal de Florange, la reprise d'activité immédiate du deuxième haut-fourneau, la préservation des emplois qui y sont consacrés, et l'officialisation de véritables décisions d'investissement visant à maintenir le site concurrentiel.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent voter contre.

RAPPORT N° 40 - MOTION POUR LA DEFENSE DE L'HOPITAL DE MONT SAINT MARTIN DEPOSEE AU NOM DE LA MAJORITE DEPARTEMENTALE PAR SERGE DE CARLI, CONSEILLER GENERAL DU CANTON DE MONT SAINT MARTIN -

M. DE CARLI, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 40 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Le conseil général de Meurthe et Moselle, attaché à l'existence d'une offre de soin de qualité et accessible à tous sur l'ensemble des territoires du département, réaffirme que la santé et en l'occurrence l'hôpital ne sont pas des services marchands mais au contraire des droits fondamentaux qui ne sauraient se résumer à une obéissance aveugle à des règles comptables de rentabilité.

Il rappelle que l'hôpital de Mont Saint Martin, géré par l'association Alpha santé, répond à une exigence de service public de la santé permettant une égalité d'accès aux soins pour tous et sans discrimination, en assurant la permanence des soins et l'accueil des populations de tout le bassin de vie de Longwy/Mont Saint Martin.

Il rappelle aussi que la structure permet l'accueil de nombreuses personnes âgées dépendantes à travers les différents EHPAD gérés par Alpha santé sur un territoire pointé comme déficitaire en terme d'offre de places d'hébergement.

Enfin, il rappelle son attachement au maintien de l'emploi sur un bassin de vie déjà durement touché dans l'histoire industrielle de notre région et face au voisin luxembourgeois qui connaît pour sa part un développement rapide notamment à travers le projet Belval. Si rien n'est fait pour sauver l'hôpital, ce sont 2000 emplois qui sont directement menacés avec les conséquences humaines et économiques que cela implique.

Considérant :

1/ Que la situation d'alpha Santé fait peser une menace grave sur les personnels de l'hôpital et sur le droit à l'accès à une offre de soins pour les habitants du bassin de Longwy/ Mont Saint Martin.

2/ Que l'avenir de l'hôpital est sévèrement hypothéqué par l'application de la tarification à l'activité (T2A) et la loi Bachelot (HPST) qui par leur rationnement des moyens financiers et leur politique du chiffre affectent directement les comptes des structures hospitalières.

3/ Que l'ARS et l'Etat se renvoient la responsabilité du financement complémentaire qui permettrait la reprise de l'activité par une nouvelle structure.

Constatant de fait que la situation de l'hôpital de Mont Saint Martin et l'intérêt des populations s'y rattachant ne sont pas traités avec le sérieux nécessaire.

Le conseil général de Meurthe et Moselle affirme son opposition au projet porté par l'ARS dans son volet « organisation des soins ».

Il exige :

1/ Un schéma cohérent d'organisation de la santé.

2/ Le maintien de l'hôpital de Mont Saint Martin et des personnels.

3/ Le maintien de la maternité de Mont Saint Martin.

4/ La suppression de la tarification à l'activité

5/ La suppression de la loi HPST dite loi Bachelot.

6/ Un nouveau mode de financement sécurité sociale pour les structures hospitalières pour prendre en compte l'intérêt du patient plutôt que les ratios de rentabilité.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent voter contre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la session est close à 15H40.

La prochaine session du conseil général aura lieu le **LUNDI 25 JUIN 2012**.

LE PRESIDENT,

Michel DINET